



PRÉSIDENCE

-----  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
-----

## NOTE D'INFORMATION

*à l'attention de la communauté universitaire et des usagers du campus de Lomé*

-----

Conformément à son plan stratégique de modernisation et dans le cadre de la mise en œuvre de son plan directeur de développement, l'Université de Lomé a entrepris et réalisé d'importants travaux de rénovation et de construction d'infrastructures, notamment des artères du campus avec un dispositif de signalisations routières.

Malheureusement certains usagers du domaine universitaire trouvent, à travers les artères rénovées, une opportunité pour rouler à vive allure, malgré toutes les limitations de vitesse qu'impose la signalisation routière. Même sur les artères secondaires, la prudence requise dans la conduite n'est pas observée afin de préserver l'intégrité physique des membres de la communauté.

Face à cette situation très déplorable, le Président de l'Université de Lomé informe la communauté universitaire et tous les autres usagers du campus de Lomé, que les dispositions suivantes sont prises :

- la vitesse maximale de circulation sur le campus de Lomé est fixée à 30 km/h ;
- l'accès au domaine de l'Université de Lomé est subordonné au port de casque obligatoire pour tous les motocyclistes.

En conséquence, tous les usagers motocyclistes et automobilistes du domaine de l'Université de Lomé sont invités à observer un respect scrupuleux des dispositions de la présente note d'information.

Les Agents du Corps de Police de l'Université de Lomé et le chef parc automobiles de l'Institution ont reçu des consignes fermes pour interpeler tout contrevenant aux dispositions susmentionnées.

Lomé, le 11 FEV 2019



Le Président de l'Université de Lomé,

Professeur Dodzi Komla KOKOROKO